

Ecole primaire de Leyviller
Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre 2022-2023
lundi 7 novembre 2022

Etaient présents :

- M. Ballié, maire de Leyviller ; M. Steyer, conseiller municipal ; Mme Blaise, ATSEM ; Mme Rose, la directrice du périscolaire de Hellimer

- les représentants des parents d'élèves : Mme Meichelbeck

- l'équipe enseignante : Mmes Berthold, Diversin et Fromholtz

Absentes : Mmes Ballié, Barillon, Polak et Stepien

Elections des représentants des parents d'élèves -----

Elles ont eu lieu le vendredi 7 octobre : sur 79 électeurs, 57 ont voté (44 suffrages exprimés).

Ont été élus à l'unanimité : Mmes Meichelbeck, Ballié, Polak titulaires et Mmes Stepien et Barillon comme suppléantes.

Le vote s'est déroulé uniquement par correspondance.

Effectifs -----

Actuellement : 11 PS, 3 MS, 9 GS soit 23 élèves dans la classe de Mmes Fromholtz

6 CP et 7 CE1 soit 13 élèves dans la classe de Mme Berthold

3 CE2, 2 CM1 et 6 CM2 soit 11 élèves dans la classe de Mme Diversin

Effectif total : 47 élèves

Pour la prochaine rentrée, il y a 6 CM2 qui partent en 6ème et 3 PS qui entrent. Soit 46 élèves (en comptant les 2 nouveaux).

Fréquentation scolaire / Absentéisme -----

L'école est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans. Pour les élèves de PS, des modalités d'aménagement du temps de l'après midi sont possibles sur demande écrite des parents (aucun PS dort à l'école cette année). Cette année, il y a 1 PS qui dort à l'école le mardi et le jeudi après-midi.

Taux de présence pour septembre/octobre :

En maternelle : 91,9 %

En CP/CE1 : 96,4 %

En CE2/CM1/CM2 : 97%

Règlement Intérieur -----

Le règlement intérieur n' a pas été modifié. Il est soumis au vote et est voté à l'unanimité.

Sécurité / Exercices d'évacuation, de confinement et PPMS -----

●Le premier exercice d'évacuation Incendie a eu lieu le vendredi 16 septembre 2022.

Tout s'est bien déroulé, sans stress. Les élèves se sont regroupés aux endroits prévus.

●Le dispositif Vigipirate, mis en place depuis plusieurs mois, est toujours d'actualité. Ceci nous invite à avoir une vigilance sur les questions de sécurité afin d'assurer une sûreté optimale envers les élèves et les personnels. Donc concrètement :

- Éviter les attroupements devant les portes d'accès à l'école
- Aucun véhicule n'est autorisé à stationner devant les établissements.
- Toutes les portes des bâtiments et les 2 portails sont fermés à clé en permanence .

Demande à la Mairie : installer un visiophone à la porte d'entrée ?

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (qui répartit le rôle des adultes) a été actualisé et est présenté par la directrice. Les membres du conseil d'école peuvent également voir les plans pour évacuation et confinement. Chaque membre le signe.

Un 1er exercice de mise en sécurité « Attentat intrusion/ se cacher » s'est déroulé dans chaque

classe le lundi 11 octobre. Il a été demandé aux élèves de se cacher dans le silence (dans différents lieux choisis à l'avance dans leur salle de classe). Aucune difficulté dans la classe de Mme Diversin : les élèves connaissent leur rôle et le lieu de rassemblement. Pour les maternelles, il n'y a pas eu de problème : ils ont fait un barrage avec le bureau de Brigitte, une table ronde et les étagères.

Pour éviter le brassage des enfants, les élèves de la classe de Mme Berthold se sont confinés dans leur classe au lieu d'aller rejoindre la classe des maternelles. Chaque enfant s'est caché sous sa table entre sa chaise et son cartable.

Un 2ème exercice « Attentat intrusion / s'enfuir » est programmé le 17 novembre, pour montrer aux enfants « comment et où » se rendre au point de ralliement, qui est le foyer communal.

● **Protocole sanitaire** : Nous sommes passés en niveau Socle.

Cela signifie que :

- Les activités physiques se déroulent sans restriction en intérieur comme en extérieur
- La limitation du brassage, des regroupements et des réunions n'est pas requise.

En revanche, il demeure recommandé :

- un lavage régulier des mains (en arrivant, avant et après les récréations et avant de rentrer à la maison)
- une aération régulière des locaux (10 minutes toutes les heures)
- un nettoyage quotidien et une désinfection régulière des surfaces et points de contact fréquemment touchés.

Le niveau de protocole pourra être modifié en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois.

De même, il leur est demandé de ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2.

Pour interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire, lorsque l'élève est atteint de la Covid-19, il est essentiel de respecter les consignes des autorités sanitaires et de le signaler immédiatement à l'école.

Procédure de gestion : En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), l'élève sera isolé dans un endroit dédié permettant sa surveillance, dans l'attente de son retour dans le respect des gestes barrières. L'intéressé (sauf s'il s'agit d'un élève de maternelle) devra porter un masque chirurgical.

Les parents (ou responsables légaux) seront contactés sans délai afin qu'ils viennent chercher leur enfant au plus vite, dans le respect des gestes barrières.

La conduite à tenir sera alors rappelée aux parents : L'élève et sa famille sont invités à réaliser un dépistage avant de reprendre les cours en présence et à respecter les mesures d'isolement en cas de test positif.

Un nettoyage approfondi de l'endroit où a été isolé la personne sera effectué. Il en sera de même en cas de symptômes chez un adulte de l'établissement.

En cas de test positif :

Il appartient aux parents des élèves d'informer sans délai le directeur des situations de cas confirmé.

L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires, soit 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

Pour les élèves et le personnel « cas contact » :

Suite à la survenue d'un cas confirmé, le directeur d'école prévient l'ensemble des familles concernées et transfère une attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie. Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) **deux jours** après avoir été prévenues.

Projet d'école -----

A partir de la rentrée, nous démarrons le nouveau projet d'école, présenté au Conseil d'école du mois de juin.

Durant 4 ans (2022/2026), nous mènerons des actions autour de deux grands axes :

- La réussite des élèves (améliorer la lecture des élèves (fluence) + développer les compétences langagières orale et écrites (lexique)
- L'école pour tous (construire un climat scolaire propice aux apprentissages)

Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité doit être organisée à raison d'au moins trois séances annuelles.

L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

Label E3D-----

L'école a obtenu le Label E3D de niveau 1 (qui signifie avoir une Démarche de Développement Durable) . La remise du label aura lieu au courant de l'année scolaire.

L'école a reçu le label dans le cadre de la création du potager, de la construction de l'hôtel à insectes et du tri des déchets.

APQ-----

-APQ = Activité physique quotidienne. Il faut mettre en œuvre les 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles.

Ces 30 minutes d'APQ ne sont pas de l'EPS. Ce qui veut dire qu'on n'enlève pas les heures d'enseignement obligatoire en EPS.

Ces 30 minutes peuvent être proposées à différents moments de la journée (3X10min par exemple). Elles favorisent l'attention, la mémorisation et la concentration des élèves.

10/11/2022 : journée contre le harcèlement

A partir d'une bande dessinée, un débat est organisé dans les 2 classes élémentaires pour sensibiliser les élèves au problème de harcèlement.

La charte de la laïcité

Elle est affichée dans les 2 tableaux d'affichage. Elle a été distribuée à chaque famille dans le cahier de liaison et a été signée. Tous les usagers de l'école, élèves, parents, enseignants et personnels, y sont soumis.

Organisation des APC

Pour cette 1ère période, les APC se sont déroulées les mardis et jeudis de 16h00 à 17h00 :

- 4 GS ont travaillé le graphisme et l'écriture avec Mme Fromholtz
- Les CM2 ont travaillé la numération et l'orthographe:/ CE2 ont travaillé l'orthographe

Evaluations nationales CP/CE1

Les élèves de CP et CE1 ont effectué des évaluations nationales durant la 1ère quinzaine de septembre. Ces évaluations permettent d'identifier les points forts et faibles des enfants en français et en mathématiques, et ainsi de mettre en place une réponse adaptée.

Les CP auront une 2ème série d'évaluations en février.

Une restitution individuelle aux familles a été faite.

Périscolaire

Actuellement, il y a une dizaine d'enfants qui sont inscrits.

Le Maire présente les plans du projet de construction du nouveau périscolaire qui sera à Leyviller.

Association de l'école « L'école buissonnière de Leyviller »

Le comité a été renouvelé, lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2022 :

- Présidente : Mme Berthold et vice-présidente Mme Boldan
- Trésorière : Mme Diversin et trésorière-adjointe Mme Meichelbeck
- Secrétaire : Mme Fromholtz et secrétaire-adjointe Mme Becker

Action menée : la vente de fleurs, qui a bien fonctionné

Actions prévues : - novembre/décembre : vente de fromages et loto de Noël

- Fête de Saint-Nicolas le 9 décembre au foyer
- Vente de brioche février
- Vente de chocolat à Pâques

Dépenses :

- la semaine du goût : organisation d'une marche gourmande dans le village sur le thème des spécialités des grandes régions françaises

Projets / Sorties

- Pas de sortie USEP pour l'instant (on se réunira avec les enseignants le 15 novembre pour fixer les modalités des rencontres pour le printemps 2023)
- Spectacle en février avec l'école de Diffembach
- Sortie pour toute l'école au Moulin d'Eschviller en juin

Travaux

- Tapis du couloir maternelle qui dérape
- Pied de chaise en caoutchouc en maternelle
- Banc couloir CP/CE1

Merci à la Mairie pour les travaux effectués

